



## Mandataire pas de la famille et pression d'un membre de la famille

Par **arbre**, le **01/09/2019** à **20:05**

Bonjour,

Une amie m'a demandé d'être mandataire sur son compte il y a déjà plusieurs années car elle sentait venir un problème sur le plan cognitif. En 2018, le médecin gériâtre confirme une incapacité. Aujourd'hui, en 2019, son fils n'a pas encore mis en place la tutelle et me dit que nous sommes dans l'illégalité. Il m'impose de lui donner la carte bleue et un chéquier de sa mère pour rembourser ses frais alors qu'il n'a ni procuration ni entamé de démarche de tutelle ou autre. Que puis-je faire ou dire ayant crainte qu'il n'en abuse ? Quel est la loi à ce sujet ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **01/09/2019** à **20:45**

Bonjour

Pour ceci, il doit disposer d'un mandat, ne lui remettez pas les moyens de paiement sans qu'une décision de justice l'ait formulé.

En revanche, tenez en permanence un bilan comptable, que pourrait vous réclamer le juge lors de la mise sous tutelle (rien ne dit que le fils sera désigné).